

EDITO	page 3
UNE ANNEE DE REFORME	page 5
La réforme statutaire	page 5
Un conseil d'administration recentré sur les professions du livre	page 6
Un organigramme fonctionnel	page 7
Des ressources confortées	page 8
Des partenariats renforcés	page 9
LES MISSIONS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE	page 11
Panorama général des aides par type d'activité	page 11
Panorama général des aides par domaine éditorial	page 13
Le CNL : un contrepoids aux tendances du marché	page 13
Panorama général des aides par type de bénéficiaire	page 15
Le soutien aux auteurs	page 17
Le soutien aux éditeurs	page 19
Le soutien aux librairies	page 22
Le soutien aux bibliothèques	page 23
Le soutien aux organisateurs de manifestations nationales	page 24
LES CHANTIERS PRIORITAIRES	page 27
La librairie	page 27
L'aide à l'acquisition de stocks	page 27
Le label LIR	page 28
Le dispositif VAL	page 28
Le numérique	page 28
La numérisation de textes patrimoniaux et sous-droits	page 29
L'émergence des premiers portails de diffusion marchande	page 29
L'international	page 30
Soutenir la cession de droits	page 30
Encourager les traducteurs	page 31
ANNEXES	page 33
Evolution des interventions, sur la période 2008-2010	page 33
Répartition géographique des aides, sur l'année 2010	page 34

Cinq siècles après la révolution de la galaxie Gutenberg, l'entrée dans l'ère numérique marque une nouvelle rupture technologique, annonciatrice de changements plus profonds. La dématérialisation des modes de production, de diffusion et de consommation de l'écrit représente une cause légitime d'incertitude et une source naturelle d'inquiétude. Pour autant, les visions définitives, singulièrement les prophéties de malheur sur une hypothétique disparition du livre, ne sont pas de mise.

La négation du droit de la propriété intellectuelle, la standardisation de la création, la fragilisation des professions et la paupérisation des métiers, la concentration et l'internationalisation des structures, l'érosion de la francophonie, le recul de la lecture sont les signes tangibles de cette période de transition. La mutation technologique en cours les souligne en ce qu'elle se double d'une mondialisation de l'économie culturelle qui, elle-même, ne se distingue guère d'une spirale d'unification marchande.

Pour autant, l'industrie du livre reste la première des industries culturelles en France et manifeste un remarquable esprit de résistance. Forte de l'exception législative qui la caractérise depuis 30 ans, elle a su préserver sa qualité et sa diversité. L'extension de la loi du prix unique du livre aux ouvrages numériques confirme l'exemplarité de ses relations avec les pouvoirs publics et replace l'exception française au cœur du débat planétaire.

Comme il le fait de manière originale depuis plus de 60 ans, le Centre national du livre entend servir et garantir cette excellence. Doté en 2010 d'une autonomie nouvelle et d'un statut réformé, il est appelé à exercer pleinement, dans les années à venir, sa mission d'acteur opérationnel de terrain, en identifiant et en accompagnant les problématiques auxquelles est confronté le monde du livre.

Si la richesse de la création a longtemps concentré l'attention de l'établissement, et à juste titre, depuis la présidence refondatrice de Jean Gattégno, il importe aujourd'hui d'accorder la plus vive attention à l'indépendance de la diffusion qui en est la condition. Aujourd'hui comme hier, il s'agit en effet de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres de l'esprit.

Le Centre national du livre a retenu la leçon des médiologues : le message ne peut être pensé sans le médium. Aucune des médiations du livre ne doit être négligée, qu'il s'agisse des personnes ou des outils : l'auteur, le traducteur, l'éditeur, le bibliothécaire, le libraire, l'organisateur de manifestations littéraires, mais aussi les fonctions qu'ils accomplissent, contractuelles, commerciales, culturelles. C'est ainsi que, demain, les portails, les fichiers et les plateformes de l'ère numérique devront trouver leur place aux côtés du livre traditionnel. C'est là un enjeu de civilisation. C'est là la stratégie du CNL.

Jean-François Colosimo

La réforme statutaire

Dernier établissement du ministère chargé de la Culture à partager son président avec une direction d'administration centrale, le Centre national du livre (CNL) a vu son statut modifié par le décret n°2010-430 du 27 avril 2010. Son autonomie a été renforcée : le Président de la République nomme désormais à temps plein, pour un mandat de cinq ans et sur proposition du ministre de la Culture et de la Communication, le président de l'établissement. Ainsi dotée d'un exécutif distinct de l'administration centrale du ministère, la gouvernance du CNL se conforme à celle des autres établissements publics culturels. Jean-François Colosimo a été nommé dans cette fonction, le 12 mai 2010.

Une présidence exécutive de plein exercice

Jean-François Colosimo a mené une triple carrière d'éditeur, d'enseignant et d'écrivain. Ayant œuvré dans diverses maisons pendant plus de vingt ans, il est l'auteur de plusieurs livres ainsi que de films documentaires et est professeur d'histoire de la philosophie byzantine à l'Institut Saint-Serge.

Cette réforme statutaire a pour objectif majeur de permettre au Centre national du livre d'agir avec efficacité sur les enjeux actuels et futurs de la politique du livre. De cette autonomie nouvelle, l'établissement public retire l'obligation de devenir un opérateur de terrain réactif, rationnel et résolu.

Travaillant en complémentarité avec l'ensemble des services du ministère de la Culture et de la Communication, et particulièrement la DGMIC (Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles), ainsi qu'avec les services déconcentrés, les collectivités territoriales ou les organismes professionnels concernés par le secteur du livre, l'établissement est désormais habilité à définir ses objectifs et ses priorités. Encourager l'excellence, garantir la diversité, démocratiser la qualité restent ses ambitions premières mais dans le cadre d'un accompagnement accru des professionnels de la chaîne du livre et d'une attention vigilante aux mutations du secteur. Le projet pluriannuel de performance élaboré en concertation avec la tutelle permettra de décliner son programme d'actions dans les années à venir.

Un conseil d'administration recentré sur les professions du livre

Par décret, le nombre des membres du conseil d'administration a également été réduit, afin que, ainsi resserrée, cette instance permette au CNL de jouer au mieux son rôle de catalyseur au service des professionnels du livre. Le nouveau conseil d'administration réunit, aux côtés des représentants de l'Etat qui concourent à l'action de l'établissement, tous les métiers du livre sans exception, favorisant ainsi le dialogue entre ces professionnels. Il témoigne d'une meilleure représentation régionale et manifeste une volonté de féminisation et de rajeunissement de ses effectifs. Il compte dorénavant six représentants de l'Etat et quinze personnes désignées au titre de leur compétence dans les domaines de la littérature, de la pensée et des professions du livre. Ces membres sont nommés par un arrêté du ministre chargé de la Culture pour un mandat de trois ans renouvelable. Cinq éditeurs, deux libraires, deux bibliothécaires et six personnalités qualifiées dans le domaine de la création, de la production, de la diffusion de l'écrit, des nouvelles technologies et des services numériques - parmi lesquelles trois auteurs au moins dont un traducteur - composent cette instance. Un représentant du personnel élu pour trois ans, selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de la Culture, complète l'assemblée.

Composition du Conseil d'administration

Sous la présidence de M. Jean-François Colosimo,

Six représentants de l'État :

Valérie Vesque-Jeancard, représentant le Secrétaire général du ministère chargé de la Culture ;
Laurence Franceschini, Directeur général des médias et des industries culturelles au ministère chargé de la Culture ;
Hervé Merlin, représentant du Directeur du budget au ministère chargé du Budget ;
Michel Marian, représentant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur ;
Xavier Turion, représentant du ministre chargé de l'Education nationale ;
Stéphane Dovert, représentant du ministre chargé des Affaires étrangères.

Quinze personnes désignées, en raison de leur compétence dans le domaine des activités littéraires et des professions du livre, par un arrêté du ministre chargé de la Culture :

Cinq éditeurs :

Danielle Dastugue, éditions Actes Sud ;
Francis Esménard, éditions Albin Michel ;
Antoine Gallimard, éditions Gallimard, Syndicat national de l'édition ;
Olivier Nora, éditions Fayard, éditions Grasset et Fasquelle ;
Sabine Wespieser, Sabine Wespieser éditeur.

Deux libraires :

Benoît Bougerol, Syndicat de la librairie française, librairie *Maison du livre* à Rodez ;
Ariane Tapinos, librairie *Comptines* à Bordeaux.

Deux bibliothécaires :

Pascal Wagner, président de l'association des bibliothécaires français ;
Corinne Sonnier, bibliothèque départementale de prêt des Landes.

Six personnalités qualifiées dans le domaine de la création, de l'édition, de la diffusion du livre, des nouvelles technologies et des services numériques, parmi lesquelles trois auteurs au moins, dont un traducteur :

Michel Crépu, écrivain, rédacteur en chef de la *Revue des Deux Mondes* ;
Agnès Desarthe, écrivain, traductrice ;
Xavier Patier, écrivain, directeur de l'information légale et administrative ;
Bruno Patino, directeur général délégué à France Télévisions, rapporteur sur le numérique ;
Robert Solé, écrivain, directeur du *Monde des livres* ;
Chantal Thomas, écrivain, directrice de recherches au Cnrs, membre du jury du prix Fémina ;

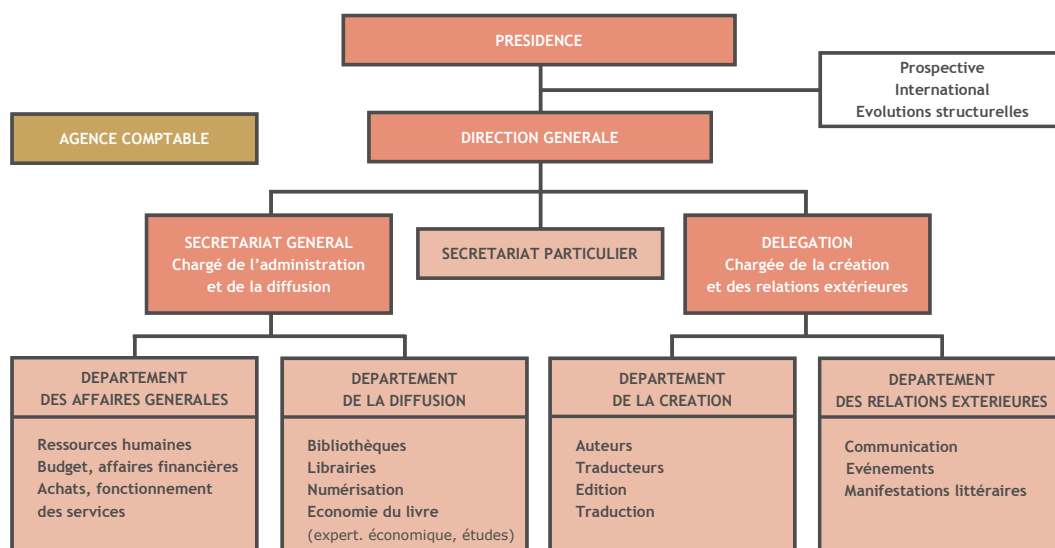
Un représentant du personnel : Florence Daguenet (suppléante : Dominique Adrian).

En présence de Jean-Claude Bologne, Président de la Société des Gens de lettres.

Un organigramme fonctionnel

Dans un souci de pragmatisme, de lisibilité et d'adéquation au monde du livre, une réforme de l'organisation interne du Centre national du livre a été adoptée. Pour éviter la dissémination de l'information et le manque de transversalité inhérents à l'existence de onze bureaux distincts, l'organigramme en râteau a été restructuré en quatre pôles : les affaires générales, qui correspondent au fonctionnement de l'établissement ; la diffusion, qui implique une expertise économique et financière chargée des aides aux libraires et aux bibliothécaires ; la création, qui concentre l'aide aux éditeurs, aux auteurs, aux traducteurs ; les relations extérieures, qui regroupent la vie littéraire, les événements, la communication interne et externe de l'établissement. Le numérique et l'international, axes prioritaires, sont à la fois présents dans chaque pôle et rattachés au président.

Cette réforme du mode de gouvernance engage l'établissement à mieux appréhender les nouveaux paradigmes, économiques et culturels, qui modèlent la chaîne du livre et à y répondre par des dispositifs appropriés.



Nouvelle organisation du CNL, votée en 2010 pour une application au 1^{er} janvier 2011.

Un nouveau référentiel de rémunération des contractuels

Après avoir constaté l'essoufflement du dispositif de rémunération de ses agents contractuels, l'établissement a mis en œuvre, dans le cadre défini par le ministère de la Culture et de la Communication, la rénovation du référentiel de gestion et de rémunération de son personnel. En concertation avec les ministères de tutelle, le Centre national du livre a adopté une nouvelle typologie d'emplois et de fonctions. Ce nouveau référentiel, conforme à celui adopté au ministère de la Culture et de la Communication, a pour objectif une plus grande cohérence entre la fonction et la rémunération, mais également une dynamisation de la politique des ressources humaines et une plus grande mobilité des carrières.

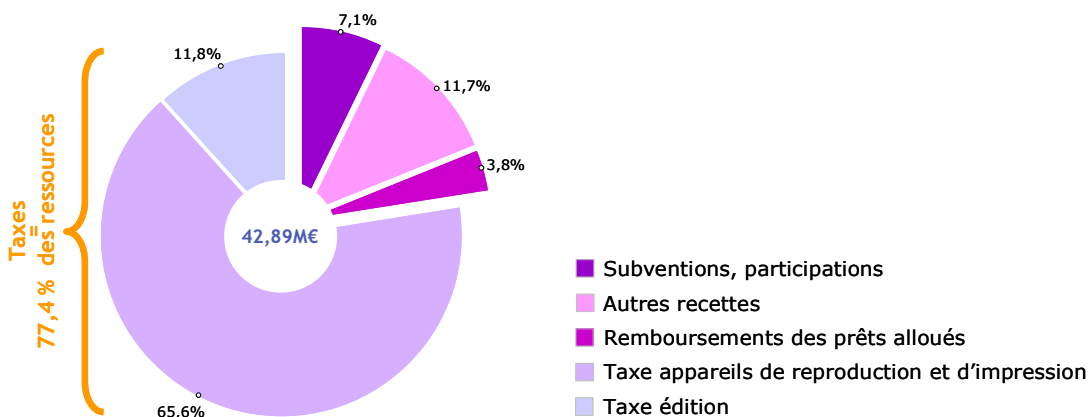
Des ressources confortées

Taxe sur les appareils de reproduction et d'impression : taux passé à 3,25% en 2010

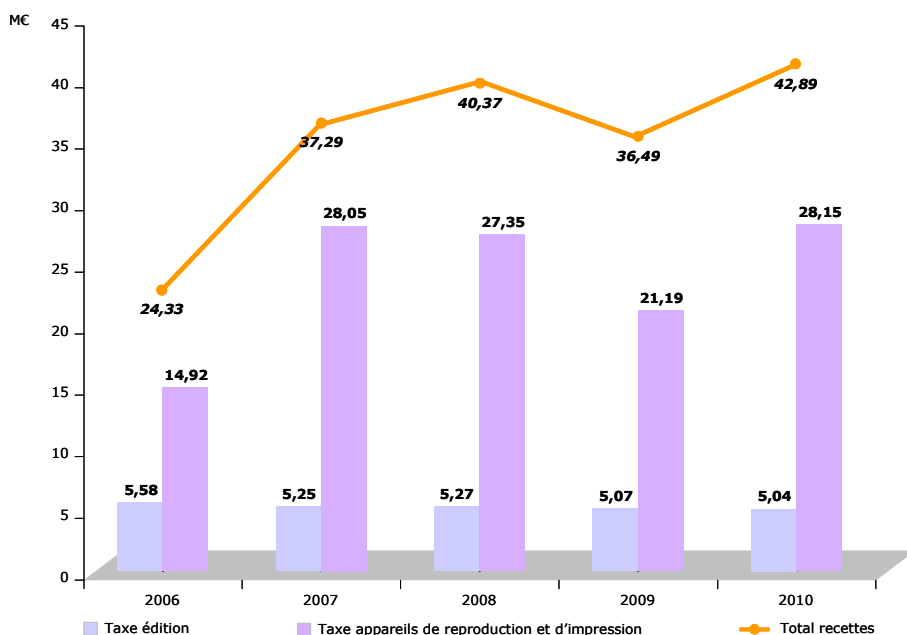
Les recettes du Centre national du livre proviennent essentiellement de deux taxes : l'une sur les appareils de reproduction et d'impression, l'autre sur le chiffre d'affaires des éditeurs dont le montant annuel excède 76 000 €.

Principale ressource du CNL, mais diminuant pourtant du fait de l'évolution du marché auquel elle s'appliquait, la taxe sur les appareils de reproduction et d'impression, dont l'assiette a été réformée en 2007, a été ajustée en 2010 afin de conforter l'action de l'établissement. Avec l'augmentation de son taux de 2,25 % à 3,25 %, le rendement de cette taxe est passé de 21,19 M€ en 2009 à 28,15 M€ en 2010, sans pour autant atteindre le niveau escompté, c'est-à-dire 30,2 M€ nets.

La majeure partie des ressources de l'établissement ne provient donc pas du budget de l'Etat, mais de ces taxes redistributives, fondées sur un principe d'équité. A elles seules, les taxes abondent 77 % du budget global du CNL ; les 23 % restants recouvrant les recettes propres, les subventions du ministère de la Culture et de la Communication dédiées au soutien des associations professionnelles (transférées au CNL en 2009) et les remboursements de prêts.



En 2010, le CNL a bénéficié d'un accroissement de ses recettes globales, s'établissant à 42,89 M€ contre 36,49 M€ l'année précédente, soit un différentiel de 6,4 M€ et une progression de 17,5 %.



Des partenariats renforcés

Par souci de clarification et d'efficacité, un partage plus cohérent des missions entre le Centre national du livre et l'administration centrale a été opéré. Dans cette optique, l'établissement s'est vu confier, en 2009, le soutien aux organismes professionnels liés à son champ d'action. Par ce transfert de compétences, en plus des aides traditionnelles aux entreprises du livre ou aux projets individuels, le CNL accompagne des organismes comme l'Association internationale des libraires francophones (AILF), l'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC) ou le Bureau international de l'édition française (BIEF), qui opèrent respectivement dans les champs de la représentation des professionnels francophones du commerce du livre, de la défense de la librairie française et de l'action internationale.

La subvention de 35 000 € versée à l'AILF permet à l'association de proposer aux libraires adhérents, outre des actions de promotion et d'information, des formations aux outils informatiques.

Concernant l'ADELC, la dotation annuelle de 240 000 € abonde le fonds d'aide à la transmission des librairies, la transmission des librairies étant l'un des enjeux cruciaux de la profession pour les prochaines années. Le CNL est par ailleurs engagé auprès de l'ADELC et du Cercle de la Librairie dans le financement du portail numérique des librairies indépendantes.

Avec le BIEF, le CNL entend mettre en place une stratégie globale d'actions au service de la promotion de l'édition française à l'international. Assorti d'une dotation annuelle de 2 620 000 €, ce partenariat soutient efficacement l'industrie et les métiers du livre français dans leur action à l'étranger, conforte leur assise auprès des professionnels ou des pouvoirs publics locaux, et permet de diffuser une certaine conception française du livre auprès d'éditeurs, d'auteurs ou de traducteurs de pays étrangers.

Ce regroupement au sein d'un même opérateur du soutien aux acteurs économiques de la chaîne du livre réduit efficacement le nombre d'intervenants et permet au Centre national du livre d'en assurer au mieux le suivi et l'évaluation.

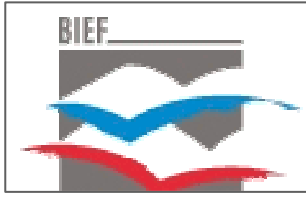
Le CNL aux côtés des organisations professionnelles



L'Association internationale des libraires francophones représente, depuis 2002 et dans 58 pays, 100 libraires francophones auprès d'associations et instances publiques nationales ou internationales, ainsi que des éditeurs ou diffuseurs français. L'association facilite également la circulation et la diffusion des livres et des idées dans l'espace francophone ; développe les échanges entre libraires francophones du monde ; favorise par des actions de formation la professionnalisation du réseau des libraires francophones à l'étranger ; organise chaque année la *Caravane du livre et de la lecture* en Afrique de l'Ouest.



L'Association pour le développement de la librairie de création contribue activement au maintien d'un tissu de librairies proposant un assortiment de qualité, en France ainsi que dans certains pays francophones. L'association apporte également un soutien financier aux projets de création, d'agrandissement, de rénovation ou de reprise de librairies. Par ailleurs, elle apporte son expertise auprès des libraires, en les conseillant et en les accompagnant dans leurs projets ou dans leurs réflexions sur leur activité et leurs pratiques. Enfin, l'ADELC met au service des libraires un outil informatique (Datalib) de constitution, d'information et d'analyse sur les stocks, les achats, les ventes ou les retours.



Le Bureau international de l'édition française développe les exportations, les échanges de droits et les coopérations entre professionnels du livre français et étrangers. Le bureau représente l'édition française dans les foires ou les congrès internationaux et organise des rencontres et des formations interprofessionnelles. Par ailleurs, le BIEF produit des études sur les marchés étrangers du livre, ainsi que des catalogues des œuvres sous droits et disponibles. Il informe également les professionnels étrangers sur la situation de l'édition en France et dans le monde.

Au total, ce sont près de 3 M€ qui sont annuellement mobilisés au titre de subventions pour l'AILF (35 000 €), l'ADELIC (240 000 €) et le BIEF (2 620 000 €).

LES MISSIONS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

En vertu des termes de son décret fondateur de 1946 et de ceux de sa modification en 1993, le Centre national du livre a pour vocation de soutenir la richesse du monde éditorial et littéraire. L'une de ses missions principales consiste à encourager l'activité des écrivains de langue française, à favoriser l'édition ou la réédition d'œuvres françaises en langues étrangères et d'œuvres étrangères en langue française qui méritent d'être publiées, et enfin, à concourir à leur diffusion au moyen d'actions de promotion de la lecture et du livre.

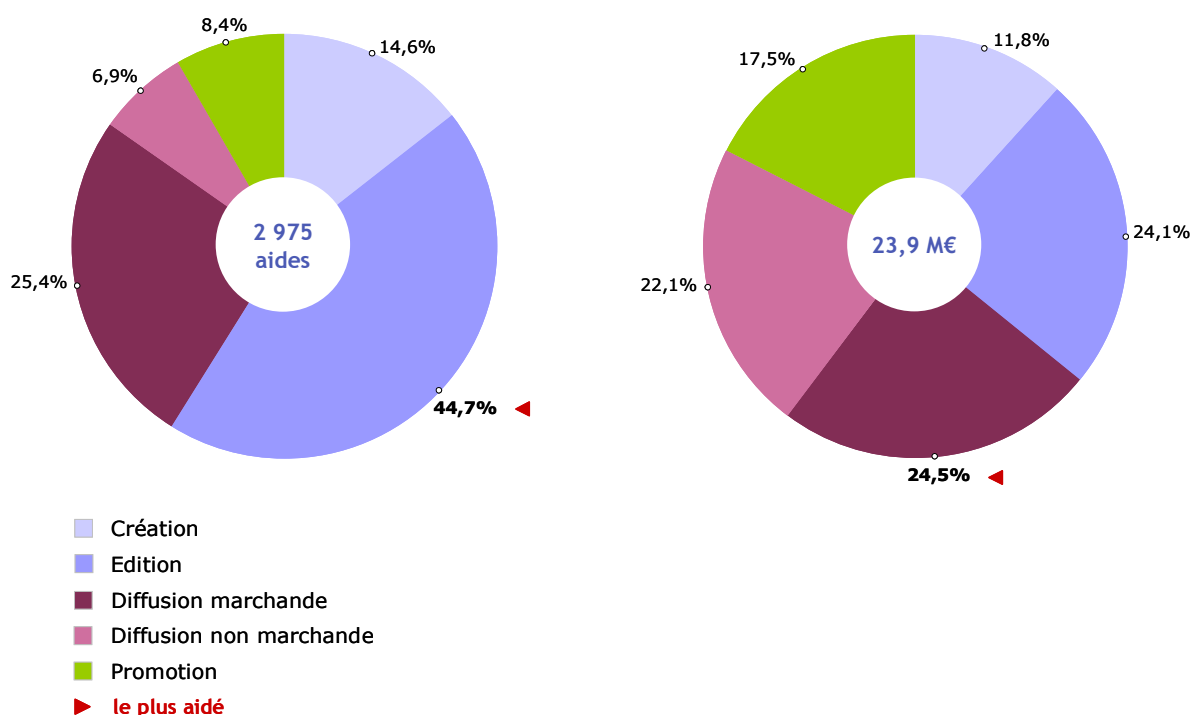
Quatre grands types d'activité résument ces missions : la création, l'édition, la diffusion et la promotion. Chacun d'entre eux est animé, selon sa logique propre, par deux problématiques inspirées de la conjoncture actuelle :

- identifier, anticiper et accompagner les implications des nouvelles technologies numériques dans l'industrie du livre ;
- développer un dynamisme international.

En 2010, sur les 4 398 demandes qu'il a reçues, le Centre national du livre a accordé 2 975 aides à l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre (hors transfert de compétences pour soutien aux organismes professionnels), pour un montant global de près de 24 M€ (près de 27 M€ avec les organismes professionnels), soit un taux de satisfaction de 68 %.

Panorama général des aides par type d'activité

Hors soutien aux organismes professionnels



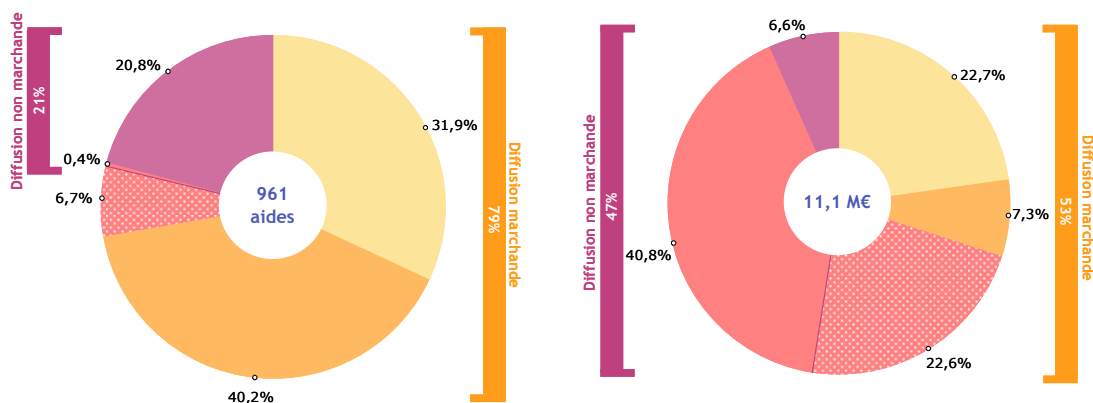
Les aides à la diffusion relèvent de deux secteurs : non-marchand et marchand.

Celles du secteur non-marchand consistent, d'une part, en des subventions pour la constitution de premiers fonds ou le financement d'acquisitions thématiques au sein du réseau des bibliothèques publiques, universitaires, spécialisées et d'établissements pénitentiaires ou hospitaliers, et d'autre part, dans le financement de la contribution française au projet de bibliothèque numérique européenne *via* la Bibliothèque nationale de France et « Gallica 2 ».

Celles du secteur marchand, outre le soutien aux éditeurs pour l'extraduction, la numérisation des œuvres sous droits et la diffusion numérique (dont peuvent également bénéficier les e-distributeurs) se déclinent, sur l'ensemble du territoire, en prêts à taux nul accompagnant la création, le développement ou la reprise de librairies de références, en subventions pour la constitution de premiers stocks, en subventions aux acquisitions de fonds thématiques et en subventions pour la mise en valeur des fonds. Par ailleurs, le Centre national du livre apporte son soutien à l'acquisition d'ouvrages par les librairies commercialisant des livres français à l'étranger.

En 2010, l'ensemble des aides consacrées à ces deux types de diffusion représente un peu plus de 11 M€ pour 961 demandes, soit près de la moitié des interventions du CNL (en valeur).

A noter qu'un rééquilibrage s'opère en faveur de la diffusion marchande, notamment grâce aux aides aux librairies qui ont plus que doublé depuis 2006, passant de 1,08 M€ à 2,5 M€ en 2010.

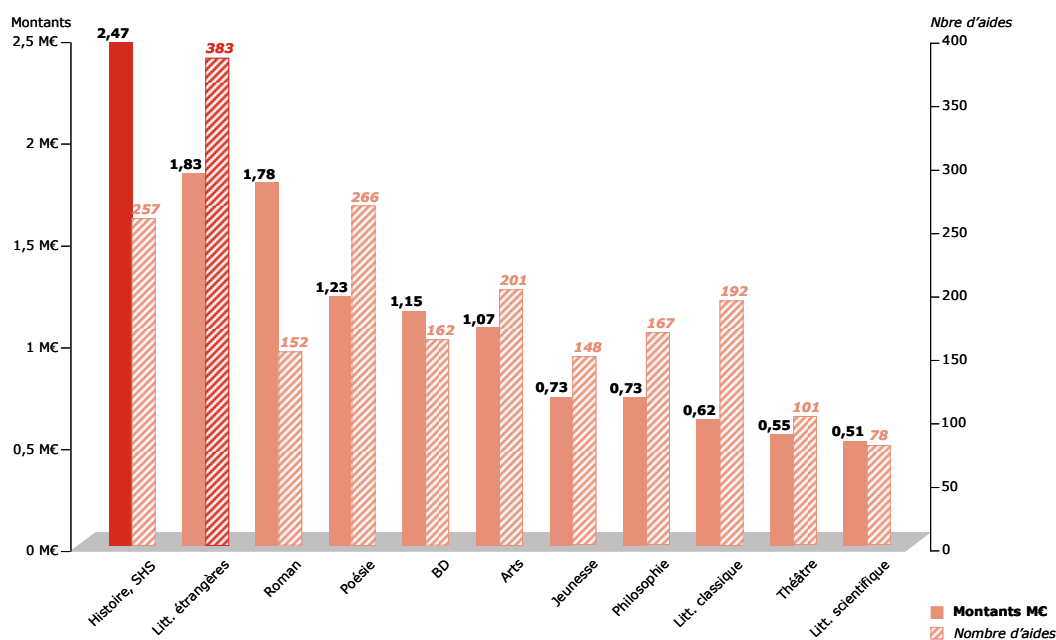


- Soutien aux librairies
- Soutien aux éditeurs pour diffusion (hors Politique numérique) : extradition, sites internet
- Politique numérique : éditeurs & e-distributeurs
- Politique numérique : BnF
- Bibliothèques

Panorama général des aides par domaine éditorial

Le CNL au service des humanités et des secteurs de rotation lente

La ventilation des aides du Centre national du livre selon ses commissions thématiques permet d'apprécier la portée de l'action de l'établissement par secteur éditorial. Sur les 24 M€ d'aides allouées au total (hors soutien aux organismes professionnels), un peu plus de la moitié est ventilable, faisant ainsi apparaître un soutien significatif aux sciences humaines, aux littératures étrangères, à la poésie, aux arts, à la philosophie, au théâtre ou à la littérature scientifique, autant de secteurs dits de rotation lente, dont le chiffre d'affaires dépend majoritairement des ventes d'ouvrages de fonds.



Le CNL : un contrepoint aux tendances du marché

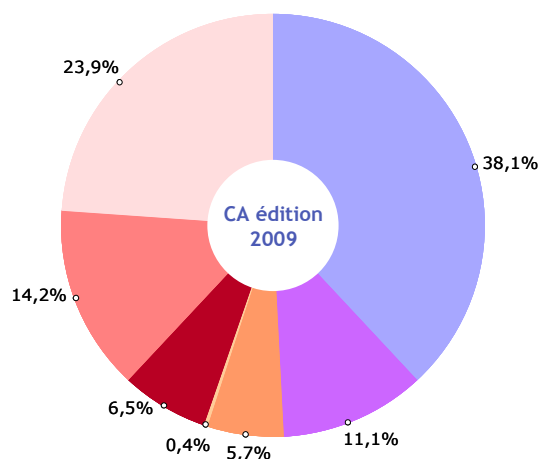
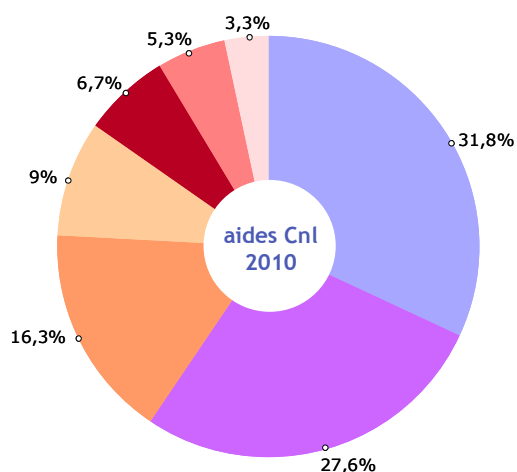
Comparé à leur poids dans le chiffre d'affaires de l'édition française, le soutien du CNL apparaît particulièrement significatif en édition (éditeurs et revues)¹ dans les domaines de la poésie, du théâtre, des arts et des sciences humaines. Sans l'intervention de l'établissement, la diversité de ces secteurs éditoriaux risquerait d'être dangereusement hypothéquée.

Tandis que le poids cumulé du secteur poétique et théâtral apparaît mineur au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (0,4 %), le CNL lui consacre une part importante de son soutien (14 % du soutien CNL ventilable, tous types de bénéficiaires confondus), avec notamment un engagement fort aux côtés des auteurs, des éditeurs et des organisateurs de manifestations littéraires (respectivement 27 %, 29 % et 42 % du soutien en valeur de l'établissement aux secteurs poésie et théâtre).

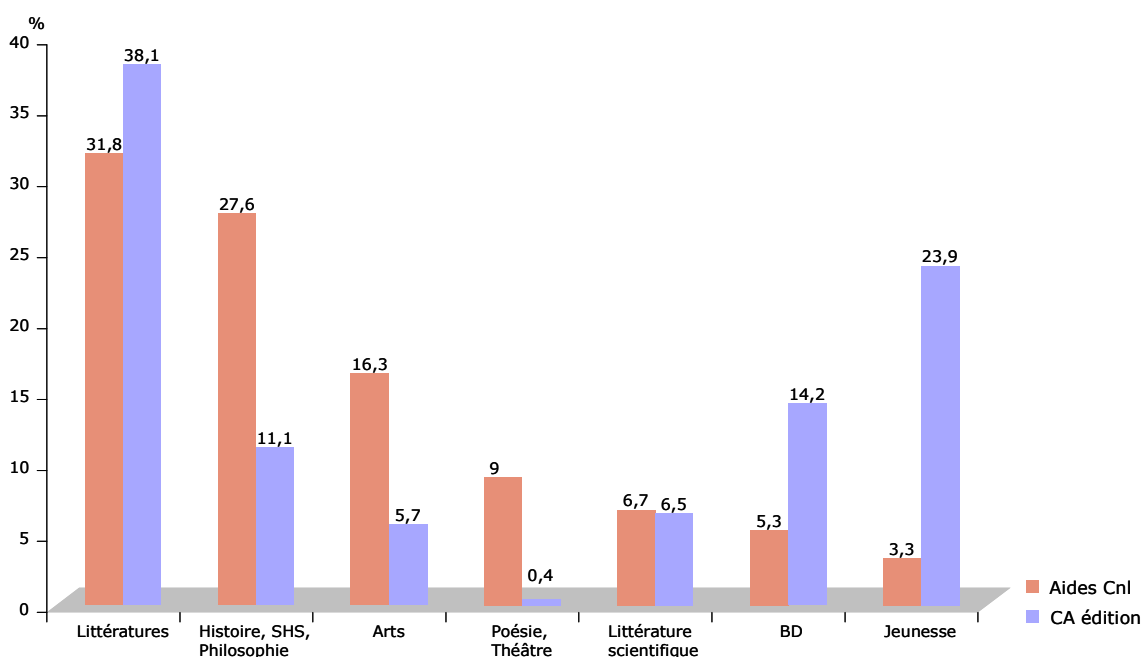
¹ La répartition des aides CNL ne prend ici en compte que le soutien aux éditeurs et revues au titre de l'édition (les thématiques étant regroupées pour approcher au plus près de la nomenclature du SNE) ; la répartition du chiffre d'affaires de l'édition française est considérée, quant à elle, hors secteurs non couverts par le CNL. A noter que les données du CNL sont de 2010, tandis que celles de l'édition française sont de 2009.

La même vertu de rééquilibrage des tendances naturelles du marché se manifeste dans un secteur comme celui de l'édition d'art : alors que le poids de ce dernier n'est que de 5,7 % dans le chiffre d'affaires de l'édition française, il est le troisième bénéficiaire des aides du CNL à l'édition.

Concernant les sciences humaines, les chiffres sont également probants. Alors qu'elles représentent environ 11 % du CA de l'édition française, elles sont l'un des secteurs les plus aidés du CNL (au premier rang en valeur du soutien CNL ventilable, tous type de bénéficiaires confondus ; au deuxième rang en valeur du soutien CNL à l'édition, derrière les littératures).



- Littératures
- Histoire, SHS, Philosophie
- Arts
- Poésie, théâtre
- Littérature scientifique et technique
- Bande dessinée
- Jeunesse



Comparés à leur poids dans le CA de l'édition française, certains secteurs sont massivement aidés par le CNL :

- histoire, SHS, philosophie (CNL : 27,6% ; CA : 11,1%) = différentiel +16,5 points
- arts (CNL : 16,3% ; CA : 5,7%) = différentiel +10,6 points
- poésie-théâtre (CNL : 9% ; CA : 0,4%) = différentiel +8,6 points
- litt. scientifique et technique (CNL : 6,7% ; CA : 6,5%) = différentiel +0,2 points

A *contrario*, d'autres le sont beaucoup moins comparé à leur importance sur le marché :

- jeunesse (CNL : 3,3% ; CA : 23,9%) = différentiel -20,6 points
- BD (CNL : 5,3% ; CA : 14,2%) = différentiel -8,9 points
- littératures (CNL : 31,8% ; CA : 38,1%) = différentiel -6,3 points

Panorama général des aides par type de bénéficiaire

En tête du soutien du Centre national du livre aux différents acteurs de la chaîne du livre², les éditeurs concentrent la moitié des aides de l'établissement en volume et un tiers en valeur, soit une progression significative par rapport à 2009 (+ 1,4 point en volume ; + 5,5 points en valeur).

Cette tendance à la hausse s'explique notamment par un appui très net aux éditeurs pour la numérisation de documents sous droits dans le cadre de la politique numérique (+ 1,4 M€ par rapport à 2009) et par un poids moins important des bibliothèques (en valeur par rapport à 2009, achats de fonds en bibliothèque : - 32,2 % ; Politique numérique, Bibliothèque nationale de France : - 15,9 %).

A noter que les librairies, l'une des priorités de l'établissement en 2010, progressent de 11 % en valeur par rapport à 2009, du fait d'un renforcement des prêts économiques (dont un de 500 000 € alloué au projet de portail collectif des librairies indépendantes).

	Nombre de bénéficiaires 2010	Nombre d'aides 2010	Montant 2009 en M€	Montant 2010 en M€
Auteurs et traducteurs¹	430	433	2,96	2,79
Editeurs hors revues²	404	1 486	6,19	7,81
Revues	229	291	1,24	1,24
Organisateurs d'activités littéraires	237	251	3,72	4,18
Librairies³	273	307	2,27	2,52
Bibliothèques⁴	164	204	6,49	5,28
Divers diffusion⁵	3	3	0,04	0,07
TOTAL	1 740	2 975	22,91	23,89
TOTAL ORG. PRO COMPRISES	1 743	2 978	26,08	26,79

1- dont traducteurs étrangers (bourses + résidences) : 91 aides pour un montant total de 386 830 €.

2- dont extradition (trad. du français vers les langues étrangères) : 384 aides pour 763 485 €.

dont Politique numérique (éditeurs pour numérisation de docs. sous droits) : 62 aides pour 2 465 112 €.

dont prêts (publication + économiques) : 9 prêts pour un montant total de 452 900 €.

3- dont librairies à l'étranger : 74 aides pour un montant total de 300 663 €.

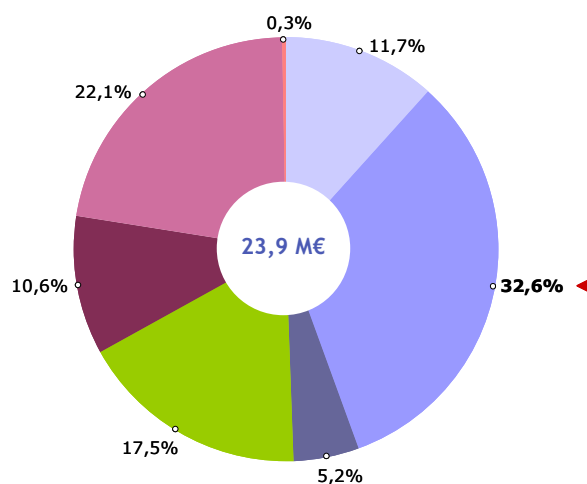
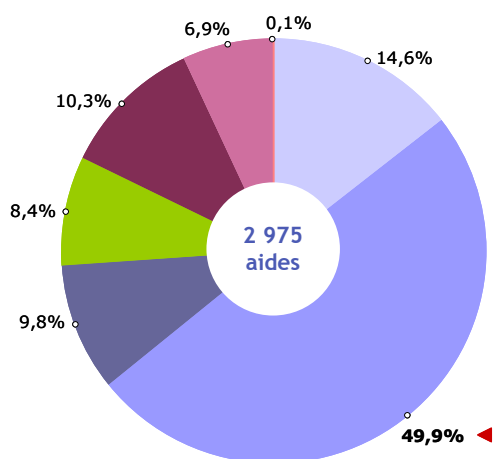
dont valorisation des fonds en librairie (VAL) : 192 aides pour un montant de 842 000 €.

dont prêts économiques : 15 prêts pour un montant total de 1 113 000 €.

4- dont Politique numérique (BnF) : 4 aides pour un montant de 4 539 975 €.

5- dont Politique numérique (e-distributeurs) : 2 aides pour un montant de 55 080 €.

² Les bénéficiaires des aides allouées par le CNL peuvent être des auteurs et des traducteurs, des éditeurs, des revues, des organisateurs d'activités littéraires, des librairies, des bibliothèques, ou des acteurs divers de la diffusion, tels que les créateurs pour la diffusion par moyens audiovisuels et numériques ou les e-distributeurs.



- Auteurs
- Editeurs hors revues
- Revues
- Activités littéraires
- Librairies
- Bibliothèques
- Divers diffusion (dont e-distributeur)
- ▶ le plus aidé

Le soutien aux auteurs

Outre les dispositifs d'assistance et d'aide d'urgence qui constituent historiquement la première mission du Centre, les aides aux auteurs se déclinent en bourses attribuées aux écrivains (romanciers ou essayistes) ou aux traducteurs (français ou étrangers), et en crédits de préparation d'ouvrages ou de résidence (permettant de réaliser un projet d'écriture dans une structure d'accueil spécifique).

Grâce à ses dispositifs d'aides, le CNL soutient et distingue des écrivains, bien avant qu'ils acquièrent une reconnaissance professionnelle ou publique. Néanmoins, les dispositifs de l'établissement s'adressent également aux auteurs déjà reconnus, afin de les accompagner dans l'avancement de leur œuvre. Pour mieux contrôler et évaluer son soutien dans ce domaine, le CNL applique désormais strictement des critères de ressources et des modalités de suivi des projets.

	Nombre d'aides	Montants
Créateurs littéraires	189	1 589 000 €
Chercheurs essayistes	16	171 500 €
Traducteurs	118	490 580 €
Crédits de résidence	23	136 000 €
Crédits de préparation	10	46 107 €
Bourse Cioran	1	12 000 €
Ensemble bourses	357	2 445 187 €
Assistance culturelle	76	345 180 €
TOTAL AUTEURS	433	2 790 367 €

En 2010, l'ensemble des aides aux auteurs représente 2,8 M€, soit un peu plus du dixième des interventions du CNL, pour 433 aides allouées, parmi lesquelles 7 années sabbatiques de 28 000 € chacune, au bénéfice d'auteurs de roman, de poésie, de jeunesse et d'arts.

La baisse sensible des crédits mobilisés sur les auteurs par rapport à 2009 (2,79 M€ en 2010, contre 2,96 M€ en 2009, soit un recul de 6 %) s'explique par la suspension des bourses Gattégno. Instituées en 2007 pour récompenser les projets exceptionnels d'un traducteur, d'un créateur et d'un chercheur, à hauteur de 50 000 € chacun, ces bourses n'ont que difficilement trouvé des lauréats : aucun en 2007, le romancier Antoine Volodine en 2008, la traductrice Hélène Balsamo et l'écrivain Marie Ndiaye en 2009. En trois ans d'existence, seules trois bourses ont été effectivement attribuées sur les neuf initialement prévues. L'importance de leur dotation, associée aux critères d'excellence qui les régissent, expliquent ces difficultés d'attribution. Par ailleurs, en vertu du trop petit nombre de candidats, une véritable sélection n'a pu s'opérer et les bourses se sont apparentées davantage à un prix récompensant un parcours ou entérinant un succès, qu'à un outil encourageant la création. Cet écart par rapport à la vocation initiale des bourses Gattégno a donc plaidé en faveur de leur suppression, effective à compter de 2011.

Par type d'aide, 239 projets de création littéraire ont été soutenus pour 1 954 607 € et 118 projets de traduction pour 490 580 € (dont 91 aides aux traducteurs étrangers pour 386 830 €). Dans le cadre de l'assistance culturelle, les aides ont été allouées au bénéfice de 76 auteurs pour un montant total de 345 180 €.

Les montants individuels les plus élevés se sont déclinés en 7 années sabbatiques de 28 000 € chacune (soit 196 000 € au total) et 55 bourses de création de 14 000 € chacune (16 bourses allouées pour des projets de roman, 12 pour des projets de bande dessinée, 8 pour des projets de théâtre, 7 pour des projets de poésie, 4 pour des projets de littérature jeunesse, 4 pour des projets de littérature classique, 3 pour des projets de littératures étrangères, 1 pour un projet de sciences humaines).

Le soutien aux éditeurs et aux revues

Afin d'encourager la création et la diffusion d'ouvrages de qualité et de rotation lente, le Centre national du livre accompagne financièrement les éditeurs qui entreprennent des projets ambitieux. Les aides qu'il leur attribue se déclinent sous forme de subventions (numérisation, création de sites Internet, diverses subventions à l'édition, traduction), de crédits de préparation ou de prêts (soit dédiés à la publication d'ouvrages, soit à l'accompagnement économique de la structure éditoriale). A titre d'exemple, ces aides peuvent permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage, se lancer dans la numérisation de leur production ou encore mettre en œuvre des projets de développement de catalogues.

	Nombre d'aides	Montants
Numérisation doc sous droits	62	2 465 112 €
Sites internet éditeurs	2	55 000 €
Divers subventions édition*	670	2 451 700 €
Traduction (extraduction)	384	763 485 €
Traduction (intraduction)	359	1 617 491 €
Ensemble subventions	1 477	7 352 788 €
Prêts à la publication	2	17 900 €
Prêts économiques éditeurs	7	435 000 €
Ensemble prêts	9	452 900 €
SOUS TOTAL HORS REVUES	1 486	7 805 688 €
* subvention publication, édition électronique, iconographie, crédits de préparation		
Revues fonctionnement	268	1 094 370 €
Revues numérisation	23	142 180 €
SOUS TOTAL HORS REVUES	291	1 236 550 €
TOTAL EDITEURS ET REVUES	1 777	9 042 238 €

En 2010, les éditeurs et revues se placent largement en tête du palmarès des aides du CNL : ils concentrent en effet 9 M€ (7,8 M€ pour les éditeurs hors revues ; 1,2 M€ pour les revues uniquement), soit 60 % des aides de l'établissement en volume et plus du tiers en valeur, soit une hausse globale en valeur de plus de 20 % par rapport à 2009. Cette hausse s'explique notamment par l'aide apportée à la numérisation de documents sous droits, qui a plus que doublé par rapport à 2009 et favorisé l'offre légale des éditeurs par un soutien de l'établissement à hauteur de 2,5 M€ pour la numérisation de plus de 11 000 titres.

Dans les secteurs éditoriaux culturellement stratégiques mais fragilisés, comme le théâtre, la poésie et désormais les sciences humaines, le soutien du Centre national du livre apparaît déterminant (cf. précédemment). Pour les petites entreprises d'édition indépendantes spécialisées dans la diffusion lente, ce soutien est même vital. L'établissement joue en effet un rôle important dans le maintien d'un tissu éditorial diversifié sur l'ensemble du territoire et, à cet égard, il entend redoubler d'attention dans les années à venir, particulièrement vis-à-vis des éditeurs dits intermédiaires qui n'ont pas forcément les ressources logistiques suffisantes pour instruire les dossiers de demande d'aides.

Par ailleurs, l'action du CNL en faveur de la traduction et de la diffusion des littératures étrangères en France donne au lectorat français la chance unique d'accéder à une part considérable de la production étrangère mondiale. Rappelons en effet que, en qualité de premier pays traducteur au monde, la France se montre particulièrement ouverte aux littératures étrangères : elle commande et publie environ 13 % des traductions qui sont effectuées chaque année sur la planète. La littérature traduite représente 18 % de la production éditoriale française contre seulement 3 % aux Etats-Unis. Cette tendance, qui s'est nettement accentuée ces dernières années, doit beaucoup au CNL qui s'efforce de porter une attention soutenue à l'ensemble des langues, à commencer par celles que l'on qualifie habituellement de rares.

Concernant l'extraduction, le CNL a réformé ses dispositifs d'aide en 2010, pour appliquer désormais une sélectivité accrue et un taux d'aides renforcé pour les projets remarquables par leur qualité, la difficulté de leur traduction ou leur ampleur. En outre, les modalités du dispositif ont été modifiées pour permettre : l'agrément systématique des projets éditoriaux d'envergure exceptionnelle ; la prise en charge des cessions de droits dans les domaines où la production éditoriale fait référence par sa qualité et sa diversité (jeunesse, bande dessinée ou poésie), mais pour lesquels les coûts de traduction ne sont pas décisifs ; la prise en charge des droits iconographiques de certains projets. Si le montant global des aides à l'extraduction peut sembler modeste, ces nouvelles modalités d'attribution leur confèrent sans nul doute un impact décisif.

Enfin, la contribution du Centre national du livre au maintien du secteur des revues est également essentielle. Soucieux de promouvoir la richesse du débat d'idées en France, le CNL aide des titres littéraires ou scientifiques qui publient des textes de création ou des articles de fond. Dans cette optique, les subventions de l'établissement ont pour objet de financer une partie des frais de fonctionnement de la revue ou de prendre en charge les coûts de numérisation engagés par les éditeurs qui souhaitent diffuser leur revue sur Internet ou sur tout autre support numérique.

Les aménagements décidés en 2010

En 2010, les prêts à la publication et les aides aux collections, qui correspondent historiquement à un régime dérogatoire mis en place en 2006, ont été supprimés.

Prêts aux éditeurs

Instaurés en vertu d'une logique d'équilibre économique ou dans un souci de cohérence avec la politique de l'établissement qui exclut de son régime de subvention la fiction contemporaine d'expression française, des prêts étaient susceptibles d'être accordés aux éditeurs à la place des subventions classiques, pour des projets d'albums de bande dessinée, d'ouvrages de littérature jeunesse et d'ouvrages de fiction contemporaine étrangère traduite en français. De moins en moins sollicités au cours des quatre dernières années (21 prêts à la publication en 2006, contre 3 en 2009), ils ont été suspendus. Désormais, les projets de publication jeunesse ou bande dessinée bénéficient du régime général de subvention et la fiction étrangère est aidée uniquement sur frais de traduction. En conséquence, le dispositif du prêt à la publication est désormais réservé à des projets de réédition d'ouvrages épuisés, accompagnés d'un appareil critique, ainsi qu'à des ouvrages ayant bénéficié au préalable de crédits de préparation.

Aides aux collections

Mis en place en 2006 pour des projets pluriannuels d'édition (notamment dotés d'un appareil critique moderne et pertinent), de réédition, de traduction ou de retraduction, ce dispositif s'est avéré peu sollicité, car inadapté aux besoins des éditeurs et confronté à l'incompréhension des commissions. En effet, sur les 12 demandes examinées pendant la période test (2007-2009) du dispositif, aucune aide n'a été accordée.

Il a été décidé en 2010 de redéployer les crédits qui étaient consacrés à cette aide sur un nouveau dispositif de soutien à de grands chantiers patrimoniaux, examinés par un comité national formé à cette fin. Ce comité, instauré à compter de 2011, se compose de personnalités reconnues du monde littéraire ou scientifique, dûment mandatées à cet effet.

Par type d'aide, les aides aux éditeurs se répartissent comme suit :

- numérisation de documents sous droits : 62 aides, pour 2 465 112 €
- subventions à l'édition : 670 aides, pour 2 451 700 €
(publication, édition électronique, iconographie, crédit de préparation)
- subventions à l'intraduction : 359 aides, pour 1 617 491 €
- subventions à l'extraduction : 384 aides, pour 763 485 €
- prêts économiques : 7 prêts, pour 435 000 €

Le soutien aux librairies

	Nombre d'aides	Montants
Sites internet	1	38 000 €
Catalogues thématiques	3	12 000 €
Valorisation des fonds (VAL)	192	842 000 €
Création stock	22	218 500 €
Prêts économiques	15	1 113 000 €
Librairies à l'étranger	74	300 663 €
TOTAL LIBRAIRIES	307	2 524 163 €

Les librairies, l'une des priorités de l'établissement, représentent près de 11 % du total des crédits d'intervention en 2010, contre 4 % en 2007. Pour soutenir cet acteur essentiel de la diffusion et de la promotion du livre que sont les librairies françaises sur le territoire national et les librairies francophones à l'étranger, le CNL leur a attribué, en 2010, un montant global de 2,52 M€, dont environ 300 000 € sont spécifiquement consacrés aux librairies francophones à l'étranger.

Les aides concernent aussi bien la création, la reprise ou le développement d'un fonds de commerce de librairie que la constitution ou la mise en valeur d'un assortiment varié et de qualité. A l'étranger, créé sur le modèle du label LIR (« Librairie indépendante de référence »), un agrément « Librairie francophone de référence » ouvrant la possibilité aux libraires de bénéficier de nouveaux types d'aides pour valorisation des fonds a également été attribué en 2010. 42 établissements issus de 34 pays, dont 21 hors francophonie du Sud ont été labellisés.

Par type d'aide, les aides aux librairies se répartissent comme suit :

- subventions pour valorisation des fonds (VAL) : 192 aides pour 842 000 €
- librairies à l'étranger : 74 aides pour 300 663 €
- prêts économiques : 15 aides pour 1 113 000 €
(dont 1 prêt de 500 000 € pour 1001libraires.com)

Le soutien aux bibliothèques

	Nombre d'aides	Montants
Constitution premiers fonds	23	122 170 €
Projet thématique	149	449 087 €
Projet thématique enseignement supérieur	28	166 900 €
SOUS TOTAL BIBLIOTHEQUES	200	738 157 €
Pol. numérique (BnF)	4	4 539 975 €
TOTAL BIBLIOTHEQUES	204	5 278 132 €

Suite au passage, en 2009, d'une logique de soutien quasi automatique des aides à une logique de projet, les demandes d'aides de la part des bibliothèques ont considérablement diminué. *De facto*, pour 2010, le soutien aux bibliothèques hors politique numérique s'établit en valeur à seulement 3 % des interventions du Centre national du livre. Désormais, le principal mode de soutien aux bibliothèques passe par l'aide à la constitution d'un fonds thématique (fondée sur l'examen sélectif et qualitatif des dossiers), qui privilégie les acquisitions documentaires en langue française couverts par les commissions du CNL, avec un encouragement à retenir des titres soutenus par l'établissement.

Au terme de deux années d'application, cette aide restant encore peu sollicitée par les professionnels de la lecture publique, une réflexion est entreprise pour proposer des ajustements. Le dispositif requiert, en effet, d'être explicité par une campagne de communication, afin que tous les acteurs concernés sur le territoire en soient mieux informés. Les besoins nouveaux qui se font jour dans le monde des bibliothèques exigent également d'être examinés. A cet effet, et à la suite du séminaire qui a rassemblé au CNL, en 2010, les conseillers livre et lecture et les directeurs régionaux des affaires culturelles, il a été décidé de mener un tour de France des régions à partir de l'année 2011.

Parallèlement, le Centre national du livre poursuit son accompagnement décisif à la numérisation patrimoniale opérée par la Bibliothèque nationale de France. La démocratisation de l'accès à Internet exige qu'une offre attractive et facile d'accès se développe rapidement pour combler la demande des publics du livre et conquérir les jeunes usagers. Pour ce faire, en 2010, le CNL a mobilisé 4,5 M€ sur la numérisation de textes patrimoniaux (soit 100 000 imprimés nationaux).

Le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires

Les aides aux organisateurs de manifestations littéraires allouées par le CNL concernent les manifestations dont le rayonnement national ou international met en lumière des écrivains ou des professionnels du livre, et dont la programmation permet de promouvoir la lecture.

Le CNL soutient également les organismes et associations contribuant à la promotion du livre et de la lecture, ainsi que les sociétés d'amis d'auteurs qui accompagnent le travail de création et de publication des écrivains, traducteurs ou éditeurs.

	Nombre d'aides	Montants
Associations d'amis d'auteurs	77	165 000 €
Manifestations en région	160	2 475 525 €
dont Printemps des poètes	19	77 900 €
dont A vous de lire !	43	143 625 €
dont échanges internationaux	5	197 000 €
Structures partenaires	14	1 541 900 €
TOTAL MANIFESTATIONS LITTERAIRES	251	4 182 425 €

En 2010, la première édition d'*A vous de lire* a remplacé *Lire en fête*, après une année de suspension de l'événement, expliquant la hausse relative du soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires (4,18 M€ en 2010, contre 3,72 M€ en 2009, soit une hausse de 12,4 %).

Le concours apporté par le CNL aux manifestations phares qui animent l'ensemble du territoire, y compris lorsqu'elles participent aux opérations nationales telles que *A vous de lire* ou *le Printemps des poètes*, qui permet de fêter chaque année la poésie sur tout le territoire et à l'étranger, s'établit à près de 2,5 M€ en 2010. *Le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême*, rendez-vous incontournable des amateurs du 9^{ème} art, le festival *Etonnants Voyageurs* à Saint Malo, le *Festival du livre de Bron*, qui explore les richesses de la littérature contemporaine française et étrangère, ou *l'Escale du livre* à Bordeaux, qui aborde la variété des genres littéraires, sont quelques-uns des exemples de manifestations d'envergure qui stimulent la rencontre du public avec le livre.

Par ailleurs, les structures partenaires, telles que la Maison des Ecrivains et de la Littérature (MEL), le Printemps des poètes ou Ent'revues ont été soutenues à hauteur de 1,5 M€ en 2010 au titre, respectivement, de l'éducation artistique et culturelle (à travers des opérations comme « L'Ami littéraire » en milieu scolaire ou « A l'école de l'écrivain des mots partagés » qui illustrent les bénéfices d'une concertation étroite entre le monde éducatif et celui de l'animation littéraire), de la variété éditoriale du monde des revues et de la défense de l'expression poétique.

Les grandes manifestations nationales

A Vous de lire, opération nationale de promotion du livre et de la lecture

A l'occasion de la première édition d'*A Vous de lire*, en 2010, le CNL s'est mis au service de l'ambition territoriale et populaire de cette manifestation voulue par Frédéric Mitterrand. Mobilisant l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre (bibliothèques, associations, librairies en région), cette manifestation leur a permis de proposer partout en France, durant quatre jours, plus de 1 000 événements pour faire partager au plus grand nombre l'amour de la littérature, en occupant l'espace public (y compris sur les réseaux sociaux), en faisant vivre les textes et en renouant avec le plaisir de lecture dans les lieux les plus insolites.

Salon du Livre de Paris, édition 2010

Traditionnellement, le *Salon du livre de Paris* est l'occasion d'échanges entre les professionnels du livre et le grand public. Le stand du Centre national du livre présente la politique de l'établissement et permet à chacun de se familiariser avec les différentes formes de soutien aux acteurs de la chaîne du livre : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, ou acteurs de la vie littéraire. Il accueille également la Direction Générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ainsi qu'une librairie confiée à la librairie *Les Cahiers de Colette* où le public trouve les ouvrages soutenus par le CNL et ceux des auteurs invités. Enfin, il organise la présence de l'édition adaptée avec le « stand de l'Édition adaptée », financé par le Service du livre et de la lecture où les éditeurs spécialisés sont invités à exposer leurs productions (braille, gros caractères, édition numérique).

Comme les années précédentes, le Centre national du livre a offert, en 2010, 14 000 chèques Lire aux jeunes visiteurs. D'un montant de 7 € chacun, ils ont été distribués aux groupes scolaires en visite au salon et, parmi eux, les élèves en provenance des ZEP-REP ont été prioritaires.

En 2010, à l'occasion du 30^e anniversaire du Salon du livre, le CNL a mis à l'honneur 30 auteurs français dont il a accompagné la carrière. Première événementielle pour le CNL, cette programmation artistique offrait l'avantage de souligner la mission de l'établissement en faveur de la création contemporaine et plus spécifiquement de la fiction française. Etablie en collaboration avec Thierry Guichard, rédacteur en chef du magazine *Le Matricule des Anges* et conseiller littéraire auprès du CNL pour cette édition, cette programmation s'est déclinée en rencontres, lectures et débats, conçus tantôt comme des dialogues intimes autour d'une œuvre, tantôt comme une confrontation de points de vue, ou encore comme l'occasion de parcourir la bibliothèque personnelle de chacun des invités. Au total, les écrivains ont participé à 35 rencontres littéraires. Poésie, fiction, récit d'introspection ou de voyage, les titres qu'ils avaient publiés récemment ont été lus, discutés et commentés tout au long du Salon, selon des angles d'attaque multiples qui ont révélé la diversité de leurs écritures. De l'Amérique au cinéma, de la musique aux expressions du « je », les thématiques abordées ont permis au public de redécouvrir les territoires multiples de la littérature française contemporaine loin de sa réputation intimiste et personnelle.

Liste des écrivains invités :

Stéphane Audeguy	Mathias Enard	Christian Prigent
Arno Bertina	Dominique Fabre	Jean Rolin
Stéphane Bouquet	Christian Garcin	Jacques Roubaud
Olivier Cadiot	Jacques Jouet	Valérie Rouzeau
William Cliff	Linda Lê	James Sacré
Pascal Commère	Pierre Michon	Lydie Salvayre
Enzo Cormann	Richard Morgiève	Pierre Senges
Chloé Delaume	Marie Ndiaye	Jacques Serena
Patrick Deville	Gilles Ortlieb	Jean-Loup Trassard
Antoine Emaz	Jean-Pierre Ostende	Franck Venaille

Au total, le Centre national du livre a accueilli près de 1 000 personnes autour de ces rencontres littéraires.

Belles Etrangères « Colombie »

Les Belles Etrangères, manifestation consacrée aux littératures d'ailleurs, ont été consacrées en 2010 aux écrivains de Colombie. Douze d'entre eux ont été invités : Héctor Abad Faciolince, Antonio Caballero, Jorge Franco, Santiago Gamboa, Tomás González, William Ospina, Juan Manuel Roca, Evelio Rosero, Gonzalo Sánchez, Antonio Ungar, Fernando Vallejo et Juan Gabriel Vásquez qui, pendant quinze jours, ont été accueillis par les médiathèques, librairies, universités et scènes nationales de 43 villes de France, mais aussi de Belgique et du Luxembourg, pour un programme de 74 événements. Les formats des rencontres organisées par les partenaires du CNL, très diversifiés (adaptations théâtrales, ateliers de traduction et rencontres croisées avec des écrivains français), et les conférences de presse organisées par 6 des régions participant à l'événement ont contribué au succès et à la large médiatisation de l'édition.

A l'occasion de leur venue en France, certaines des œuvres de ces auteurs ont pu être traduites. Pour deux d'entre eux, Hector Abad Faciolince et Tomás González, il s'agissait d'une première en français. Cette découverte s'est accompagnée d'une diffusion du film, « ¿Qué tal Colombia ? », tourné en Colombie.

Outre ces grands rendez-vous nationaux et internationaux, l'établissement ouvre ses portes à nombre d'événements et accueille des rencontres (lancements d'ouvrages, de collection, remises de prix littéraires, conférences, etc.), ainsi que des rendez-vous littéraires relayés par France-Culture (le jeudi, presque chaque semaine).

Par type d'aide, le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires se répartit comme suit :

- manifestations littéraires en région : 93 aides pour 2 057 000 €
- fonctionnement associations partenaires : 3 aides pour 1 116 000 €
- activités permanentes d'animations littéraires : 11 aides pour 425 900 €

En 2010, l'établissement s'est attaché à mettre en œuvre ses missions dans l'esprit d'exigence qui le caractérise, tout en s'engageant sur la voie de profondes réformes, afin de proposer des réponses concrètes aux questions qui préoccupent les professionnels du livre aujourd'hui : globalisation des marchés, dématérialisation de l'économie numérique, difficultés du commerce de la librairie.

La librairie

Structurellement affaiblies par des charges croissantes (hausse des loyers, rythme des offices) et confrontées en outre à une conjoncture économique peu favorable (concurrence des grandes surfaces, de l'e-commerce, etc.) les librairies indépendantes souffrent depuis plusieurs années d'une rentabilité très faible, qui compte parmi les plus modestes du commerce de détail. Or, en faisant vivre les ouvrages de fonds au sein d'une production annuelle toujours plus pléthorique, elles jouent un rôle essentiel de diffuseurs des œuvres littéraires ou scientifiques de qualité, notamment dans les secteurs dits de rotation lente comme les littératures classique, étrangère, les sciences humaines, la poésie, le théâtre ou l'art contemporain.

Fidèle à la loi de 1981 sur le prix unique du livre, le Centre national du livre entend mettre tout en œuvre pour préserver le métier de libraire des menaces de la massification culturelle. De même que le livre ne saurait être considéré comme un banal objet de consommation, le commerce de la librairie ne se réduit pas à une pratique marchande. Vecteur de diffusion des idées, il favorise le développement de l'esprit critique et assure les conditions satisfaisantes de l'exercice citoyen. A ce titre, il représente un enjeu essentiel de civilisation et doit être défendu au titre de l'exception culturelle.

Pour conforter l'avenir des librairies et garantir la vitalité de leur réseau de diffusion, le CNL a aménagé certaines de ses aides et mis en place un éventail de dispositifs destiné à soutenir la profession. A cet effet, l'établissement a supprimé les aides à la création et au développement de fonds thématiques, qui ne retenaient que peu l'attention des bénéficiaires, mais il a élargi les subventions pour la création, l'extension ou la reprise de librairies et soutenu les initiatives de travail mutualisé entre libraires.

L'aide à l'acquisition de stocks : un engagement du CNL aux côtés des jeunes libraires

A l'heure où la génération des libraires qui se sont implantées dans les années 80 sous l'égide de la loi Lang arrive à l'âge de la retraite, il est essentiel de favoriser les reprises et les transmissions de ce commerce. Faute de repreneurs, la concurrence accrue avec des commerces plus rentables au m² risque en effet d'avoir raison de certaines enseignes historiques. C'est pourquoi, le CNL a fait le choix d'étendre à leur bénéfice son dispositif d'aide à l'acquisition de stocks, jusqu'alors réservé exclusivement aux projets de création ou d'extension de librairies. L'établissement peut désormais, en partenariat avec l'ADELIC, combiner l'octroi d'un prêt et celui d'une subvention pour soutenir les initiatives de reprises.

Le Label LIR

Instauré en 2009, le label LIR (Librairie Indépendante de Référence) permet aux libraires de solliciter auprès des collectivités territoriales une exonération partielle de la Contribution économique territoriale (CET), anciennement appelée taxe professionnelle. Géré par le Centre national du livre pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication, ce label a été attribué à 58 nouvelles librairies en 2010, ce qui porte au nombre de 468 le nombre total d'établissements labellisés en deux ans. Identifiées grâce à un logo et géolocalisées sur une carte du territoire français, les librairies LIR sont aujourd'hui plus visibles et voient ainsi leur rôle culturel et leur action territoriale valorisés. Le CNL promeut également le soutien aux librairies auprès des élus qu'il rencontre à l'occasion de nombreux déplacements sur l'ensemble du territoire.

Le dispositif valorisation des fonds en librairies (VAL)

Instauré en 2008, le dispositif VAL est destiné aux libraires soucieux de mettre en valeur la qualité de leurs fonds et la variété de leur assortiment éditorial. Alloué sous forme de subvention, il est accordé aux libraires qui consacrent une partie de leurs charges et de leur budget à la promotion du livre, notamment *via* des animations culturelles et l'emploi de personnels qualifiés (*n.b.* la part qu'occupe la masse salariale dans le budget global est, en effet, l'un des critères de sélectivité). En 2010, 192 librairies, dont une grande majorité d'enseignes généralistes, ont bénéficié de cette aide pour un montant global de 0,84 M€. Révisé par rapport aux années précédentes, son règlement prévoit une graduation plus fine des montants attribués, sur la base de quatre forfaits (3 000 €, 5 000 €, 7 000 € et 10 000 €) contre seulement deux auparavant.

Ces actions en faveur du commerce de la librairie sont toutes guidées par un principe de territorialité et d'équilibre de l'offre au plan national. Isolement, superficie de la zone de chalandise, implantation dans les quartiers et les banlieues sont autant de critères d'aménagement du territoire pris en compte dans l'appréciation du rôle culturel de telle ou telle structure.

Dans la lignée de la loi Lang de 1981, le CNL, avec le concours de ses partenaires et des pouvoirs publics, s'engage aux côtés des libraires de qualité pour conforter le maillage exceptionnel de leur réseau, garant en France d'une offre éditoriale diversifiée et de la promotion de la culture écrite.

Les librairies francophones à l'étranger, comme évoqué précédemment, bénéficient pour leur part d'un soutien à la diversification de fonds, à la formation et à l'informatisation, et de la mise en œuvre d'un agrément « librairie francophone de référence ».

Le numérique

La démocratisation des supports de lecture mobile, la multiplication des applications éditoriales offertes par les nouvelles technologies et enfin la part croissante de l'e-commerce dans le chiffre d'affaire des éditeurs déterminent la volonté du Centre national du livre d'accompagner les professionnels du livre engagés dans l'aventure numérique.

Soucieux de favoriser l'émergence d'une économie numérique du livre respectueuse des droits de l'auteur et de l'utilisateur, le Centre national du livre aide à la fois des partenaires institutionnels tels que la BnF (numérisation de livres patrimoniaux imprimés et livres de droits) et les éditeurs privés développant une offre légale de contenus sous droits.

Un comité spécialisé, doté d'une forte capacité d'investissement, est chargé de mener à un rythme soutenu une double action, portant sur le patrimoine et sur le marché. Au total, ce sont 7 M€ que le Centre national du livre a consacré en 2010 à l'émergence d'une offre, marchande ou publique, de livres numériques.

Dans la mise en œuvre de ce soutien de grande ampleur, le Centre national du livre a été particulièrement vigilant à contrer les effets de la numérisation massive, et notamment l'absence de sélectivité, en créant une commission dédiée à l'économie numérique et en adoptant une charte documentaire guidant la numérisation des œuvres sous droits.

La numérisation des textes patrimoniaux et sous droits

En 2010, outre le financement accordé au programme de numérisation des collections patrimoniales de la Bibliothèque nationale de France (4,5 M€), le CNL a également consacré près de 2,5 M€ aux éditeurs pour la numérisation de textes sous droits (environ 11 000 titres). Cette évolution significative du nombre de projets qui lui sont soumis témoigne de l'implication décisive du CNL dans le développement d'une offre attractive de livres numériques.

L'émergence des premiers portails de diffusion marchande

Le Centre national du livre a accordé une première aide significative (30 000€) au portail de la bande dessinée IZNÉO. Née de l'association d'une vingtaine d'éditeurs, indépendants ou appartenant à de grands groupes, et conçue comme un instrument fédérateur, cette plateforme propose à l'interprofession et aux particuliers un vaste catalogue de bandes dessinées numériques à louer ou à acheter. Evolutive, elle intégrera les nouveaux supports de lecture au gré de leur apparition technologique.

Le CNL se positionne ainsi comme un véritable partenaire qui rassemble l'ensemble de la chaîne du livre autour d'un projet numérique commun et ce dans le respect des identités et des missions de chaque acteur. En 2011, l'établissement fournira un effort supplémentaire pour la numérisation d'œuvres sous droits et accordera une attention particulière aux éditeurs intermédiaires (i.e. autres que grands groupes et petits éditeurs) qui illustrent la diversité éditoriale mais ne se sont pas encore mobilisés sur ce chantier faute de temps ou de moyens.

Le CNL est aussi partie prenante des projets de sites collectifs susceptibles de mettre en réseau les librairies indépendantes sur l'espace du commerce numérique. Grâce à une révision de son règlement, il a pu accorder en 2010, au même titre que l'ADELC ou que le Cercle de la librairie, son soutien décisif à la société PL2I, porteuse du projet de portail collectif « 1001libraires.com ». Outre son implication financière, le CNL a fourni des préconisations quant au maillage territorial des librairies et l'ouverture du projet aux librairies francophones.

Le portail « 1001 libraires.com », fruit de l'initiative de 34 libraires actionnaires et de 2 associations de libraires a pour ambition d'offrir la possibilité d'acheter des livres numériques et des livres papier stockés dans un entrepôt centralisé. Dans le même temps, ce portail souhaite proposer aux professionnels des services, tels que le développement de sites individualisés, la géo-localisation de leurs stocks ou la mutualisation de contenus éditoriaux.

L'international

La diffusion des œuvres de l'esprit entre les peuples est aujourd'hui un rempart contre deux périls contemporains : le repli des communautés et la standardisation des goûts induite par la mondialisation. L'échange culturel et le dialogue des littératures sont les instruments d'un nouvel équilibre géopolitique auquel le CNL entend contribuer.

Le Centre national du livre développe son action à l'international, qu'il s'agisse de promouvoir la production éditoriale française à l'étranger ou d'irriguer le territoire national des grandes œuvres de la littérature mondiale. Dans une synergie renforcée avec le Bureau international de l'édition française (BIEF), son partenaire, et avec le concours du Syndicat national de l'édition (SNE), il accompagne les acteurs de la promotion du livre (traducteurs, libraires francophones, éditeurs et universitaires), où qu'ils se trouvent dans le monde. Dans les pays émergents comme au sein des puissances de demain que sont le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, partout où le livre a vocation à jouer pleinement son rôle d'instrument d'émancipation, le CNL est aux côtés de ceux qui soutiennent sa création et sa diffusion.

Soutenir la cession de droits

A l'échelle nationale comme à l'international, l'action du CNL vise à promouvoir la création et la diffusion de la production éditoriale de qualité. Afin d'aider les éditeurs désireux de faire découvrir des œuvres françaises de qualité au public du monde entier, l'établissement propose divers dispositifs qui allègent les coûts de traduction et soutiennent globalement les opérations de cession de droits.

Le CNL s'est engagé dans une rénovation profonde de ses dispositifs d'aide à la traduction d'œuvres françaises en langues étrangères. Il a également développé de manière significative sa mission de veille et d'information, ainsi que ses partenariats avec les structures interprofessionnelles qu'il soutient (BIEF, ATLAS, AILF).

A cet égard, le Conseil d'administration du 9 juillet 2010 a voté une rénovation en profondeur de l'aide à la traduction du français vers les langues étrangères. Dorénavant, les commissions compétentes se prononcent également sur la pertinence du projet présenté, au regard des conditions de sa réception culturelle et commerciale dans sa langue de traduction et d'une politique éditoriale globale. Ces critères qualitatifs sont complétés par des critères techniques destinés à prendre en compte la viabilité économique du projet : montant de l'à-valoir au regard du montant de la traduction, coût de la traduction au feuillet, difficulté de la traduction, prix de l'ouvrage, instauration d'un plancher pour le montant de l'aide et le nombre d'exemplaires diffusés.

A budget constant, cette sélectivité accrue permet de soutenir des projets qui n'entraient jusqu'alors pas dans le champ de l'aide, du fait de la part réduite des coûts de traduction dans l'économie générale du projet, et d'aider des projets d'envergure dans des secteurs où l'excellence française est reconnue.

Les résultats au terme d'un an de fonctionnement montrent que l'objectif principal de cette réforme a été atteint : de quasi automatique, le dispositif est devenu sélectif. Le taux de satisfaction des demandes, qui était de 94 % en moyenne les années précédentes est tombé en 2010 à 66 %, et le taux moyen d'aide qui n'excédait pas 30 % est passé à 53 %.

Saluée par les éditeurs étrangers, cette élévation du taux moyen d'aide permet au dispositif de jouer véritablement un rôle de levier dans le processus de décision. L'utilisation de l'avis de principe préalable, ouvert dans le cadre du nouveau dispositif, permet également de renforcer cet effet et de réaliser des projets d'envergure.

Encourager les traducteurs, ces passeurs essentiels de la production éditoriale française

La traduction est une des priorités de la politique du CNL. En 2010, 91 traducteurs étrangers se sont vu attribuer une aide pour séjourner en France et mener à bien la traduction d'un ouvrage français faisant l'objet d'un contrat de cession de droits avec un éditeur étranger. Autrefois accordées par une commission indépendante, ces bourses de séjour sont aujourd'hui examinées par la commission « Extraduction » afin de donner une plus grande cohérence au soutien du CNL en faveur de la traduction.

Pour la majorité, ces traducteurs boursiers sont accueillis en Arles, par l'association ATLAS à laquelle le CNL apporte un soutien très significatif, tant sur la mission que sur le fonctionnement, aux côtés des collectivités territoriales concernées (Région PACA, Conseil général des Bouches du Rhône, Ville d'Arles). Cette structure forme en effet les jeunes professionnels, entretient des relations avec les réseaux internationaux de traducteurs et offre un centre de ressources et d'information à la profession. Elle organise également les « Assises de la traduction littéraire en Arles », soutenues elles aussi par le CNL, dont l'édition 2010 était consacrée à la traduction de la correspondance, ainsi que les Journées du Printemps-ATLAS, dont la thématique était « Traduire la nuit ».

Le CNL a par ailleurs soutenu en 2010 le programme expérimental, conçu et organisé par le Collège international des traducteurs littéraires, dépendant d'ATLAS. Ce programme repose sur le principe d'association de jeunes traducteurs et porte sur cinq zones géolinguistiques (russe, chinois, portugais brésilien, arabe, italien). L'établissement attribue aux 6 candidats retenus un crédit de résidence de 5 000 € chacun pour l'ensemble de leur séjour.

En 2011, le Centre national du livre entend poursuivre ces efforts en faveur d'un réseau d'excellence pour faire rayonner la culture française à l'étranger. Le développement d'un portail dédié aux échanges internationaux et d'accords-cadres avec ses homologues étrangers favorisera l'émergence d'une position commune au bénéfice de la diversité culturelle dans le domaine du livre.

Interventions du Centre national du livre, de 2008 à 2010

	Nombre de demandes		Nombre d'aides		Montants alloués		Demandes		Aides		Montants					
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	08/09	09/10	08/09	09/10	08/09	09/10				
Total des interventions	5 491	4 393	4 401	3 859	3 077	2 978	29 038 292 €	26 076 347 €	26 785 930 €	-20,0%	0,2%	-19,9%	-2,8%	-10,2%	2,7%	-7,8%
Auteurs et traducteurs	807	771	779	458	456	433	3 030 882 €	2 955 737 €	2 790 367 €	-4,5%	1,0%	-3,5%	-5,5%	-2,5%	-5,6%	-7,9%
Bourses	695	681	688	366	374	357	2 649 202 €	2 592 927 €	2 445 187 €	2,2%	1,0%	-1,0%	-2,5%	-2,1%	-5,7%	-7,7%
Assistance culturelle	112	90	91	92	82	76	381 680 €	362 810 €	345 180 €	-19,6%	1,1%	-18,8%	-17,4%	-4,9%	-4,9%	-9,6%
Editeurs et Revues	2 576	2 538	2 612	1 842	1 802	1 777	8 111 334 €	7 432 012 €	9 042 238 €	-1,5%	2,9%	1,4%	-3,5%	-8,4%	21,7%	11,5%
Olives subventions (cases opérations particulières...)	906	958	1 075	562	615	670	2 401 190 €	2 281 120 €	2 451 700 €	5,7%	12,2%	18,7%	19,2%	-5,0%	7,5%	2,1%
Introduction	550	592	587	337	334	359	1 726 590 €	1 654 297 €	1 617 491 €	7,6%	-0,8%	6,7%	6,5%	-0,9%	-2,2%	-6,3%
Extraduction	624	529	515	563	491	384	1 026 416 €	819 278 €	763 485 €	-15,2%	-2,6%	-17,5%	-31,8%	-12,8%	-6,7%	-25,6%
Prêts à la publication	41	36	22	11	3	2	60 200 €	25 400 €	17 900 €	-12,2%	-38,9%	-46,3%	-81,8%	-72,7%	-29,5%	-70,3%
Prêts économiques	9	10	7	8	7	7	345 000 €	346 000 €	435 000 €	11,1%	-30,0%	-22,2%	-12,5%	0,3%	25,7%	26,1%
Numérisation (numérisation de fonds sites Internet, Politique numérique éditeurs)	79	64	83	63	40	64	1 401 198 €	1 065 598 €	2 520 112 €	-19,0%	29,7%	5,1%	1,6%	-36,5%	60,0%	79,9%
Reuves (y compris numérisation)	367	349	323	298	312	291	1 150 740 €	1 241 319 €	1 236 550 €	-4,9%	-7,4%	-12,0%	-2,3%	4,7%	-6,7%	7,5%
Activités littéraires	411	285	334	326	218	251	3 839 150 €	3 720 000 €	4 182 425 €	-30,7%	17,2%	-18,7%	-23,0%	-33,1%	15,1%	8,9%
Associations d'auteurs	80	91	83	73	78	77	150 350 €	159 600 €	165 000 €	13,8%	-8,8%	3,8%	5,5%	6,8%	3,4%	9,7%
Animations littéraires en région	133	141	138	100	97	93	1 839 200 €	1 896 700 €	2 057 000 €	6,0%	-2,1%	3,8%	-7,0%	3,1%	8,5%	11,8%
Lire en fête / A vous de lire !	113	55	55	90	43	43	270 800 €	270 800 €	143 625 €	-100,0%	-100,0%	-51,3%	-52,2%	-100,0%	-100,0%	-47,0%
Printemps des poètes (seule en commission, aide à l'association)	59	34	37	37	24	19	242 600 €	120 800 €	77 900 €	-42,4%	8,8%	-37,3%	-48,6%	-35,1%	-20,8%	-67,9%
Echanges littéraires internationaux	11	6	7	11	6	5	319 300 €	187 000 €	197 000 €	-45,5%	16,7%	-36,4%	-54,5%	-45,5%	-16,7%	-38,3%
Associations partenaires (activités permanentes d'animations littéraires, fonctionnement associations partenaires)	15	13	14	15	13	14	1 016 900 €	1 355 900 €	1 541 900 €	-13,3%	7,7%	-6,7%	-6,7%	-13,3%	7,7%	51,6%
Librairies	681	480	438	351	340	307	2 600 421 €	2 374 675 €	2 524 163 €	-29,5%	-8,8%	-35,7%	-12,5%	-3,1%	-9,7%	-2,9%
En France :	595	398	323	273	265	233	2 283 847 €	1 946 000 €	2 223 500 €	-33,1%	-18,8%	-45,7%	-14,7%	-2,9%	-12,1%	-2,6%
... Catalogues thématiques	4	3	3	3	3	3	10 000 €	25 000 €	12 000 €	0,0%	0,0%	-25,0%	0,0%	0,0%	-52,0%	20,0%
... Fonds thématiques	18	14	14	18	7	7	44 547 €	12 000 €	12 000 €	-22,2%	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-61,1%	-100,0%	-100,0%
... Création de premier stock	38	32	37	28	20	22	236 300 €	227 500 €	218 500 €	-15,8%	15,6%	-2,6%	-21,4%	-28,6%	10,0%	-7,5%
... Prêts économiques	38	27	23	19	16	15	856 000 €	488 000 €	1 113 000 €	-28,9%	-14,8%	-39,5%	-21,1%	-15,8%	-6,3%	30,0%
... Sites internet librairies	3	3	1	1	2	1	25 000 €	30 000 €	38 000 €	0,0%	-66,7%	-66,7%	0,0%	100,0%	-50,0%	52,0%
... Librairies dans les salons	1	2	1	1	1	1	2 000 €	3 500 €	3 500 €	100,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%	0,0%	-100,0%	-100,0%
... Mise en valeur des fonds en librairie	493	317	259	203	216	192	1 110 000 €	1 160 000 €	842 000 €	-35,7%	-18,3%	-47,5%	-5,4%	6,4%	-11,1%	-24,1%
A l'étranger	86	82	115	78	75	74	316 574 €	328 675 €	300 663 €	-4,7%	40,2%	33,7%	-5,1%	-3,8%	-1,3%	-5,0%
Bibliothèques	995	299	228	863	241	200	5 500 143 €	1 088 428 €	738 157 €	-69,9%	-23,7%	-77,1%	-76,8%	-72,1%	-17,0%	-86,6%
Politique numérique (BnF)	8	5	4	8	5	4	5 829 337 €	5 399 970 €	4 539 975 €	-37,5%	-20,0%	-50,0%	-50,0%	-37,5%	-20,0%	-21,1%
Divers Diffusion (DIGIRAK - Politique numérique e-distributeurs)	13	10	3	11	10	3	127 025 €	35 525 €	73 605 €	-23,1%	-70,0%	-76,9%	-72,7%	-9,1%	-70,0%	-42,1%
Organisations professionnelles*	0	5	3	0	5	3	0 €	3 170 000 €	2 895 000 €							

* BIEF, ADELIC, SUL, INFL, AILF en 2009 / BIEF, ADELIC, AILF en 2010

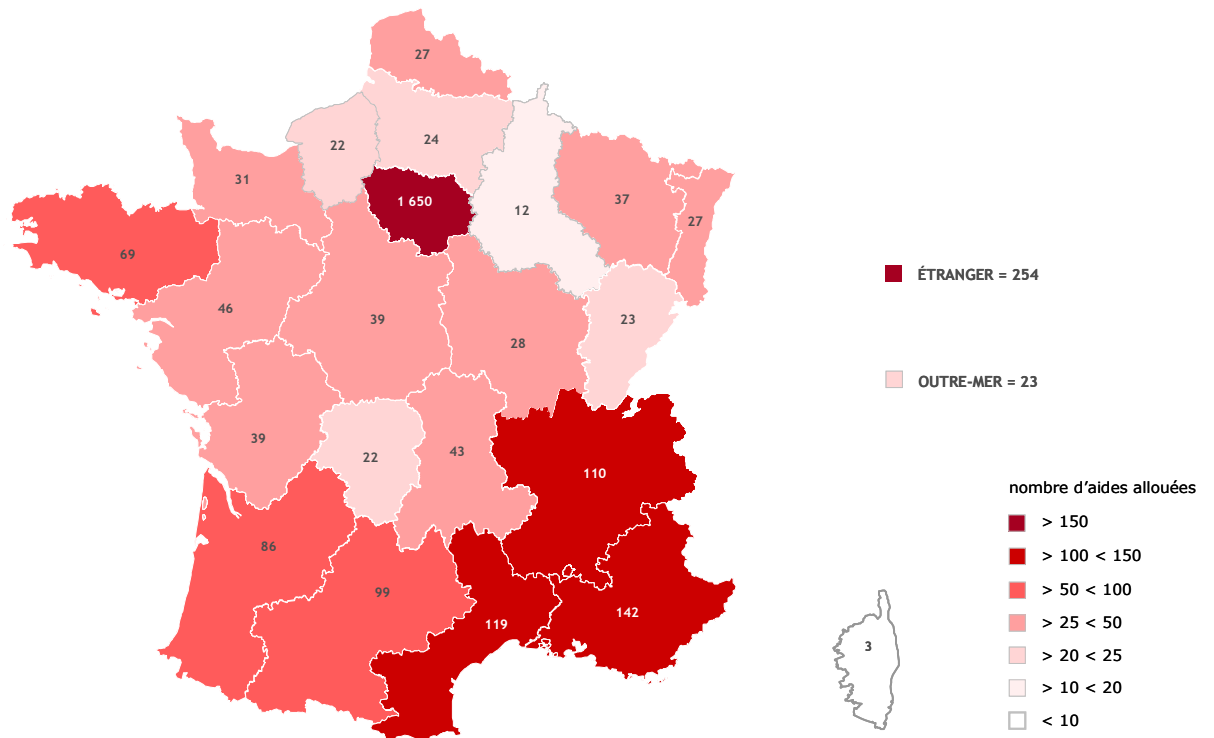
S'ajoutent en 2010, 108 demandes pour 58 labels "LIR" attribués, et 64 demandes pour 42 agréments "LIRE" attribués

Répartition géographique des aides 2010, par domaine d'intervention

Hors soutien aux organismes professionnels

	CREATION		EDITION		DIFFUSION MARCHANDE		DIFF. NON MARCHANDE		PROMOTION		TOTAL		% du total		
	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	
PARIS	152	1 126 043 €	760	3 707 574 €	439	3 031 524 €	11	4 576 855 €	62	1 820 225 €	1 424	14 262 221 €	47,9%	59,7%	
IDF HORS PARIS	43	315 060 €	106	378 600 €	32	484 571 €	27	103 335 €	18	223 600 €	226	1 505 166 €	7,6%	6,3%	
TOTAL IDF	195	1 441 103 €	866	4 086 174 €	471	3 516 095 €	38	4 680 190 €	80	2 043 825 €	1 650	15 767 387 €	55,5%	66,0%	
ÉTRANGER	119	492 869 €	54	221 484 €	80	367 604 €			1	2 000 €	254	1 083 937 €	8,5%	4,5%	
PACA	12	86 500 €	65	271 376 €	29	242 692 €	11	24 650 €	25	270 200 €	142	895 418 €	4,8%	3,7%	
RHÔNE-ALPES	14	126 000 €	32	117 456 €	16	73 530 €	30	142 450 €	18	330 650 €	110	790 086 €	3,7%	3,3%	
HAUTE-NORMANDIE	2	26 200 €	2	5 000 €	11	682 000 €	3	7 830 €	4	10 000 €	22	731 030 €	0,7%	3,1%	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	11	76 000 €	67	380 824 €	21	124 487 €	6	26 310 €	14	118 000 €	119	725 621 €	4,0%	3,0%	
MIDI-PYRENEES	10	53 800 €	53	204 640 €	15	113 132 €	14	55 300 €	7	161 000 €	99	587 872 €	3,3%	2,5%	
BRETAGNE	8	70 900 €	11	23 920 €	16	225 234 €	25	98 060 €	9	145 000 €	69	563 114 €	2,3%	2,4%	
AQUITAINE	11	67 700 €	33	77 420 €	11	66 352 €	12	44 770 €	19	162 650 €	86	420 892 €	2,9%	1,8%	
POITOU-CHARENTES	7	49 000 €	15	31 200 €	5	29 000 €	4	7 870 €	8	197 400 €	39	314 470 €	1,3%	1,3%	
PAYS DE LA LOIRE	4	27 500 €	15	59 525 €	6	38 000 €	13	38 980 €	8	102 550 €	46	266 555 €	1,5%	1,1%	
CENTRE	6	35 000 €	15	42 540 €	6	39 000 €	4	13 790 €	8	101 000 €	39	231 330 €	1,3%	1,0%	
BASSE-NORMANDIE	2	26 200 €	14	34 932 €	7	42 000 €	2	2 180 €	6	108 000 €	31	213 312 €	1,0%	0,9%	
ALSACE	4	32 500 €	3	5 720 €	13	83 000 €	5	24 560 €	2	27 000 €	27	172 780 €	0,9%	0,7%	
AUVERGNE	3	16 100 €	15	32 040 €	11	40 599 €	8	11 930 €	6	60 800 €	43	161 469 €	1,4%	0,7%	
LORRAINE	5	26 000 €	17	40 640 €	4	14 000 €	5	9 070 €	6	70 350 €	37	160 060 €	1,2%	0,7%	
BOURGOGNE	5	52 500 €	7	29 450 €	9	45 615 €	3	10 950 €	4	19 500 €	28	158 015 €	0,9%	0,7%	
NORD-PAS-DE-CALAIS	4	15 800 €	7	12 800 €	5	19 000 €	4	11 470 €	7	67 100 €	27	126 170 €	0,9%	0,5%	
FRANCHE-COMTE	2	21 000 €	10	15 010 €	6	33 000 €	3	5 950 €	2	36 000 €	23	110 960 €	0,8%	0,5%	
PICARDIE	2	21 000 €	9	22 100 €	6	25 500 €	2	3 190 €	5	27 600 €	24	99 390 €	0,8%	0,4%	
CHAMPAGNE-ARDENNE	2	7 720 €	1	3 100 €	5	21 000 €	1	18 319 €	3	43 600 €	12	93 739 €	0,4%	0,4%	
LIMOUSIN	3	15 500 €	7	9 390 €	1	5 000 €	6	14 430 €	5	46 200 €	22	90 520 €	0,7%	0,4%	
LA RÉUNION	1	7 000 €			1	3 000 €	3	14 203 €	1	8 000 €	6	32 203 €	0,2%	0,1%	
GUYANE			2	17 400 €	1	7 000 €			1	6 000 €	4	30 400 €	0,1%	0,1%	
MARTINIQUE			7	8 700 €			1	10 170 €			8	18 870 €	0,3%	0,1%	
CORSE			2	5 800 €					1	8 000 €	3	13 800 €	0,1%	0,1%	
GUADELOUPE					1	5 000 €					2	12 000 €	0,1%	0,1%	
POLYNESIE FRANÇAISE									1	10 000 €	1	10 000 €	0,03%	0,04%	
ST-PIERRE-ET-MIQUELON										1	8 000 €	1	8 000 €	0,03%	0,03%
MAYOTTE										1	1 510 €	1	1 510 €	0,03%	0,01%
TOTAL	434	2 808 892 €	1 329	5 758 641 €	757	5 862 840 €	204	5 278 132 €	251	4 182 425 €	2 975	23 890 930 €	100%	100%	
REGIONS HORS IDF & ETR.	120	874 920 €	409	1 450 983 €	206	1 979 141 €	166	597 942 €	170	2 136 600 €	1 071	7 039 586 €	36,0%	29,5%	
OUTRE-MER	3	22 000 €	9	26 100 €	3	15 000 €	5	25 883 €	3	24 000 €	23	112 983 €	0,8%	0,5%	

Répartition géographique des aides 2010, en volume



Répartition géographique des aides 2010, en valeur

